

**Partenariat CGPME 34 et ordre des Avocats.** La CGPME 34, présidée par Gabrielle Deloncle, et l'ordre des Avocats, présidé par le bâtonnier Pierre Chatel, ont signé un partenariat d'accompagnement. L'objectif est de permettre aux entreprises en difficulté de bénéficier des services et des conseils des avocats spécialisés dans leur recherche de solutions de droit à leurs difficultés et à la sortie de crise. Les avocats figurent d'ailleurs dans le comité de crise et d'aide au financement, que vient de mettre en place le syndicat patronal. Il a pour mission de traiter, « *en toute confidentialité* », les dossiers de demande d'aide avec exposé des difficultés rencontrées. « *Ces dossiers seront analysés dans des délais rapides et transmis avec un avis circonstancié à la cellule économique départementale siégeant à la préfecture* », précise-t-on à la CGPME.